



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de HOYMILLE. Elle est disponible sur le site internet : www.hoymille.fr

Le budget primitif 2025 a été voté le 26 mars 2025, il a été établi suivant les objectifs suivants :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement
- Ne pas alourdir la fiscalité des ménages
- Mobiliser les aides publiques chaque fois que possible pour le financement des projets d'investissement

Les chiffres sont des prévisions établies en fonction des ressources communales attendues.

Le budget primitif est établi sur la base de prévisions (normales de charges et de recettes). Les ajustements éventuellement nécessaires en cours d'exercice sont formalisés en décisions modificatives.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement : 2 718 015,48 euros (dont 375 000 € d'écart recettes – dépenses de fonctionnement budgété)

Réparties comme suit :

011 – Charges à caractère général :	653 610,37 €
012 – charges de personnel et frais assimilés :	1 256 500,00 €
014 – atténuation de produits :	3 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante :	407 888,74 €
66 – Charges financières :	19 516,37 €

Total des dépenses réelles	2 340 515,48 €

023 – Transfert à la section d'investissement :	375 000,00 €
042 – Opérations d'ordre transf. entre sections	2 500,00 €
Total des dépenses d'ordre	377 500,00 €

CHAPITRE 011 – Charges à caractère général

Elles regroupent :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et équipements communaux (énergie, eau, assurances, etc)
- Les frais de réparations courantes, de maintenance, et d'achat de petit matériel
- Les frais d'achat de fournitures et de services (cantine, ALSH, périscolaire, ateliers, etc)
- Les frais de transports (écoles, ALSH)

CHAPITRE 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent :

- Les salaires du personnel permanent et occasionnel et les cotisations afférentes
- Les frais de médecine du travail
- Les frais d'assurance du personnel

CHAPITRE 014 – Atténuations de produits

Elles se composent :

- Du dégrèvement de taxe foncière appliqué aux jeunes agriculteurs

CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante

Elles regroupent :

- Les indemnités de fonction des élus et les cotisations afférentes
- Le financement du service d'incendie
- Le versement de la subvention d'équilibre au CCAS
- Les subventions de fonctionnement attribuées aux associations

CHAPITRE 66 – Charges financières

Elles regroupent :

- Les intérêts des emprunts en cours
- La répartition des intérêts courus non échus
-

023 – Virement à la section d'investissement

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement prévisionnel (recettes – dépenses), réservé aux dépenses d'investissement (autofinancement)

042 - Opérations d'ordre transf. entre sections

Dotation à l'amortissement de la subvention d'équipement attribuée à Partenord Habitat

Recettes de fonctionnement : 2 718 015,48 euros

Réparties comme suit :

013 – Atténuation de charges : 10 000.00 €

70 – Produits des services du domaine	
Et ventes diverses :	126 100.00 €
73 – Impôts et taxes (sauf 731) :	205 081.80 €
731 - Fiscalité locale :	1 390 000.00 €
74 – Dotations, subventions et participations :	908 133,68 €
75 – Autres produits de gestion courante :	76 000.00 €
76 – Produits financiers :	700.00 €
77 – Produits spécifiques :	2 000.00 €
<hr/>	
Total des recettes réelles	2 718 015,48 €

CHAPITRE 013 – Atténuations de charges

Elles se composent :

- Des remboursements sur rémunérations du personnel (assurance, sécurité sociale)

CHAPITRE 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Ils se composent :

- Des concessions au cimetière
- Des redevances d'occupation du domaine public
- Des redevances des services (cantine, ALSH, périscolaire, bibliothèque, école de dessin, etc)

CHAPITRE 73 – Impôts et taxes

Ils se composent :

- Des attributions de compensation versées par l'état
- De l'attribution de compensation versée par la CCHF
- Du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- Des taxes sur l'électricité

CHAPITRE 731 – Fiscalité locale

- Impôts directs locaux

CHAPITRE 74 – Dotations, subventions, et participations

Elles se composent :

- Des dotations attribuées par l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation)
- Des dotations attribuées par le département (taxe professionnelle)
- Des compensations attribuées par l'état au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation
- De la participation de la caisse d'allocations familiales sur l'organisation des services d'accueil (ALSH, périscolaire)

CHAPITRE 75 – Autres produits de gestion courante

Ils se composent :

- Des locations de salles, garages, etc

CHAPITRE 76 – Produits financiers

Ils se composent :

- D'intérêts des placements

CHAPITRE 77 – Produits spécifiques

Ils se composent :

- Des mandats annulés sur exercices antérieurs

SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique une notion de récurrence des dépenses, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à court et moyen terme.

Dépenses d'investissement : 2 495 423,65 euros

Réparties comme suit :

16 – Remboursement d'emprunts (capital) :	416 037,45 €
20 – Immobilisations incorporelles :	10 000.00 €
204 – Subventions d'équipement :	25 098.67 €
21 – Immobilisations corporelles :	2 044 287,53 €

Total des dépenses réelles	2 495 423,65 €
----------------------------	----------------

Restes à réaliser de l'exercice 2024 (inclus) :	215 358,37 €
---	--------------

Les principaux investissements inscrits au budget sont :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés

- Capital des emprunts des échéances de l'année
- Capital restant dû sur certains emprunts en cours pour remboursement anticipé

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

- Concessions et droits similaires (remboursements de cautions, achat de licences informatiques)

Chapitre 204 – Subventions d'équipement

- Fonds de concours révision du PLU

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- Installations de caveaux, et columbariums au cimetière
- Remplacement du standard téléphonique en mairie
- Réalisation d'un bâtiment associatif en lieu et place du Mille Club
- Rénovation du parc d'éclairage public
- Acquisition d'outillages pour les services techniques

Restes à réaliser de l'exercice 2024

Il s'agit des marchés et devis signés avant la clôture de l'exercice, et n'étant pas encore facturés au 31/12/24.

Recettes d'investissement : 2 495 423,65

Réparties comme suit :

024 – Produits des cessions d'immobilisations :	4 000,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves :	52 912,00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :	473 765,61 €
13 – Subventions d'investissement :	265 976,10 €
<hr/>	
Total des recettes réelles	796 653,71 €
Restes à réaliser de l'exercice 2024 (inclus) :	265 976,10 €
021 – Virement de la section de fonctionnement :	375 000,00 €
(autofinancement)	
040 – Opérations d'ordre transf. Entre sections :	2 500,00 €
001 - Solde d'exécution antérieur reporté :	1 321 269,94 €

Les recettes d'investissement correspondent à :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

- Fonds de compensation de la TVA (récupération de la TVA sur certaines dépenses d'investissement 2024)
- Taxe d'aménagement
- Excédents de fonctionnement antérieurs affectés à l'investissement (1068)

Chapitre 13 – Subventions d’investissement

Construction d’un bâtiment associatif :

- Subvention de l’Etat
- Subvention du Département

Rénovation des logements communaux :

- Subvention du Département

021 – Virement de la section de fonctionnement

- Autofinancement prévisionnel de l’exercice 2025

040 - Opérations d’ordre transf. Entre sections

- Dotation à l’amortissement de la subvention d’équipement Partenord Habitat

001 – Solde d’exécution antérieur reporté

- Excédents antérieurs de la section d’investissement reportés

Fiscalité (taux votés par le conseil municipal) :

Nouveau :

- Depuis 2021 : la commune perçoit la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Depuis 2023 : rétablissement du vote de la taxe foncière par la commune (sur les résidences secondaires et les locaux meublés non destinés à la résidence principale)

Année	Nature	Taux
2025	Taxe d’habitation sur les résidences secondaires	18,12
	Taxe foncière propriétés bâties	20,56
	Taxe foncière propriétés bâties transférée du département	19,29
	Taxe foncière propriétés non bâties	50,03

Pour rappel, ces taux n’ont subi aucune augmentation depuis 2009.

Etat de la dette (Emprunts à taux fixes)

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 : 415 036,51 euros

Echéance 2024 :

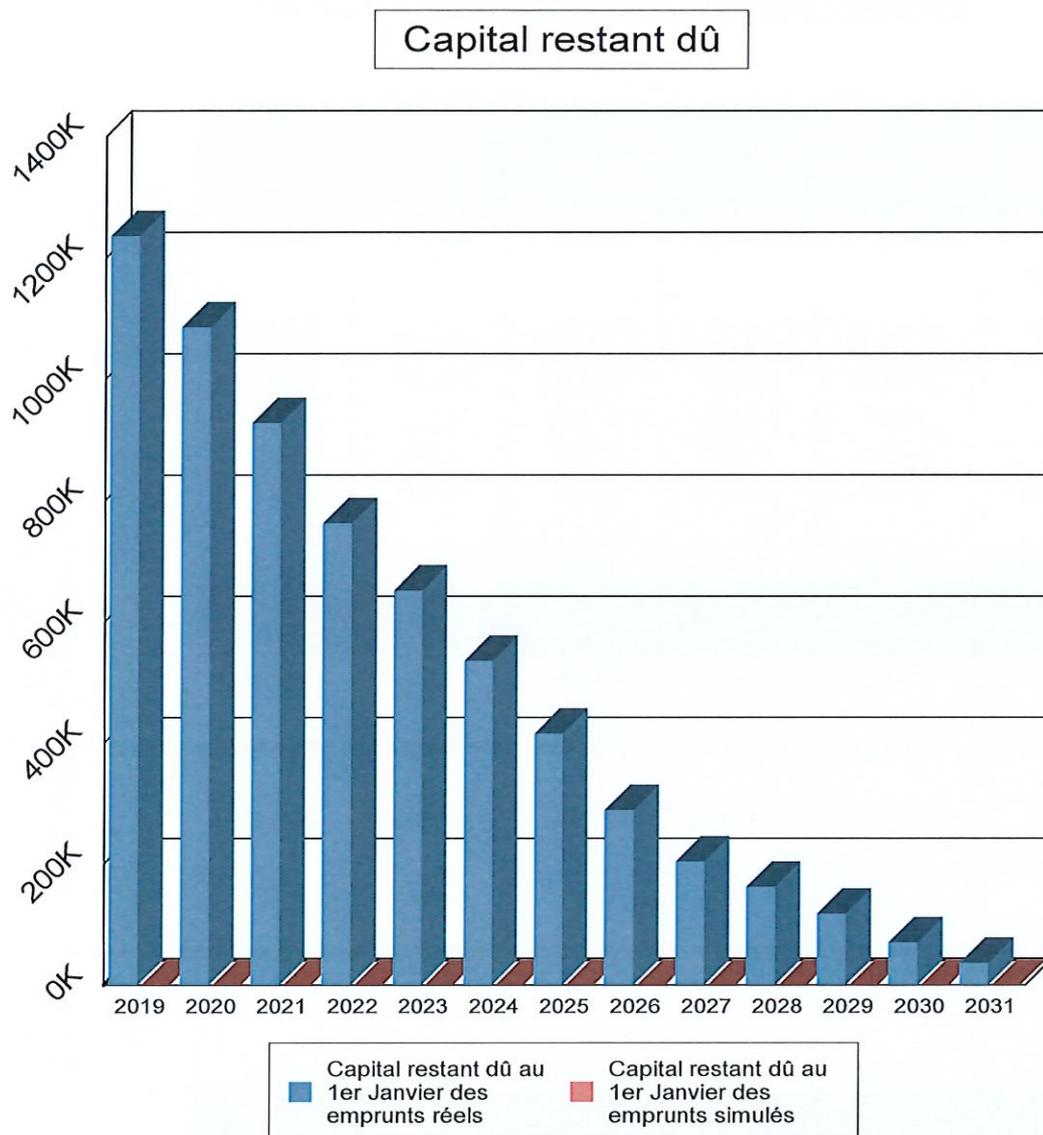
- capital : 120 775,00 €
- intérêts : 26 446,00 €

Echéance 2025 :

- capital : 126 061,45 €

- intérêts : 21 158,15 €

L'extinction de la dette sur les emprunts en cours est prévue en 2031.



ETAT DES EMPRUNTS

DATE D'ORIGINE	ORGANISME PRETEUR	MONTANT D'ORIGINE	MONTANT DU AU 01/01/2025	REMBOURSEMENT CAPITAL 2025	REMBOURSEMENT INTERETS 2025
01/03/2000	DEXIA	228 673,53	66 317,72	11 708,28	4 138,23
01/02/2002	DEXIA	533 571,56	213 912,77	25 283,19	13 390,94

25/07/2011	CAISSE D'EPARGNE	1 073 000	134 806,02	89 069,98	3 628,98
TOTAL GENERAL		1 835 245.09	415 036,51	126 061,45	21 158,15

Rétrospective de la section de fonctionnement

Principales évolutions des dépenses/recettes réalisées

DEPENSES

Charges à caractère général	2024	2023	2022	2021	2020
Achats de prestations de service	101 771	91 319	82 120	51 271	31 473
Electricité	113 140	124 060	128 989	83 395	83 505
Chauffage	66 919	57 806	62 130	39 612	29 537
Carburants	7 821	11 201	11 925	6 507	7 158
Livres	4 450	5 950	3 461	3 718	3 032
Organismes de formation	5 899	2 696	2 415	240	3 156
Affranchissement	4 036	4 541	6369	6 324	5 847
Charges de personnel					
Personnel extérieur	28 973	22 488	23 784	23 044	10 840
Personnel titulaire	686 644	636 660	553 764	546 128	550 507
Personnel non titulaire	141 117	135 054	207 717	146 430	79 566
Emplois d'insertion	0	0	0	11 676	4 926
Cotisations pour assurance du personnel	21 459	20 320	21 033	21 280	25 218
Formations élus	1 368	750	809	795	1 253
TOTAL ANNUEL DE LA SECTION EN DEPENSES	2 234 901	2 108 579	2 109 347	1 905 810	1 730 079

Soit excédent annuel	473 765	546 819	550 031	485 555	505 765
-----------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

RECETTES

Atténuations de charges	2024	2023	2022	2021	2020
Remboursements sur rémunérations	0	0	25 687	1 174	0

Remboursements sur charges de S.Soc et prévoyance	23 730	17 177	28 152	54 087	7 437
Impôts et taxes	1 357 585	1 253 370	1 165 025	1 120 286	1 098 122
Fonds de péréquation	49 908	55 346	57 815	49 615	47 962
Dotations forfaitaire	390 914	391 934	392 700	393 466	394 317
Dotations de solidarité rurale	310 388	292 813	269 897	260 655	249 161
Participations CAF	39 962	33 994	28 087	30 664	50 458
Compensation pour perte de taxe additionnelle	73 544	93 520	0	82 191	78 945
Attribution du fonds départemental de péréquation	0	0	3 246	4 638	6 626
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	46 991	35 763	43 558	41 460	3 347
TOTAL ANNUEL DE LA SECTION EN RECETTES	2 708 666	2 655 398	2 529 277	2 237 532	2 280 110

